

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 novembre 2016 – n°

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés au Budget Primitif 2016, les subventions suivantes pour participer aux dépenses de fonctionnement des associations.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser les subventions aux associations telles que définies ci-dessous :

Fonction 401 (sports) : - Jeune Etoile Cycliste Déodatienne et Environs..... 1 100 €  
- Trail des Roches ..... 500 €  
(aide individuelle championnat du monde Sarah Vieuille)  
- Evolution VTT ..... 500 €  
(aide individuelle sportif de haut niveau Sabrina Hénault)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,

David VALENCE